

MAIRIE DE BEVONS

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey,

Convocation et affichage : 01/01/2026

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

OBJET : VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les installations électriques d'un établissement recevant du public doivent être vérifiées annuellement.

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 1047,33 € HT (1256,80 € TTC), incluant le forfait de 261,34 € HT (313,60 € TTC) pour la première visite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le principe de vérification annuelle des installations électriques des établissements recevant du public ;**
- **Valide le devis de 1047,33 € HT (1256,80 € TTC) de l'APAVE pour réaliser cette première vérification ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 08 janvier 2026,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire

SCOTTI Patrick



A blue ink signature of SCOTTI Patrick, written in a stylized, cursive manner.